

# PERMIS UNIQUE AVIS

## Recours – Décision du Gouvernement Wallon

---

Le Collège communal informe la population que la décision prise en première instance sur recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision d'octroi d'un permis unique à Windvision Belgium SA (devenu aujourd'hui RENNER ENERGIES BELGIUM), Arnould Nobelstraat 42 bte 3 à 3000 LEUVEN ayant pour objet **la construction et l'exploitation d'un parc de 4 éoliennes entre les entités de Pry, Thy-le-Château, Gourdinne, Laneffe et Chastrès à 5650 WALCOURT**, est confirmée étant donné que celle-ci n'a pas été notifiée dans le délai prescrit par l'article 95, § 7, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement en vertu duquel le permis est accepté ;

Toute personne intéressée peut consulter la décision ou le document qui en tient lieu

<b>Où ?</b>	<b>Administration communale – Service Environnement Place de l'Hôtel de Ville, 3-5 à 5650 WALCOURT</b>
<b>Quand ?</b>	<b>du 17 janvier 2024 au 06 février 2024</b> chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit <b>du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00</b>

Les personnes souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu en dehors des heures mentionnées doivent prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

<b>Nom, prénom et service</b>	<b>TOURNAY Benoît Service Environnement</b>
	<b>071/610.619</b>
@	<b>environnement@walcourt.be</b>

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre Ier du Code de l'environnement.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'état contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt. Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la publication de la présente.

**A Walcourt, le 12 janvier 2024**

Par le Collège

Le Directeur général,  
(S)  
C. GOBLET.

La Bourgmestre,  
(S)  
Ch. POULIN.